



Ordre des technologues
en **imagerie médicale**,
en **radio-oncologie** et en
électrophysiologie médicale
du Québec

AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

(M. Stéphane John Allen 20-202507-CE)

AVIS est donné par la présente que le comité exécutif de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec, par décision rendue le 1^{er} août 2025 a, en vertu de l'article 113 du *Code des professions*, limité provisoirement le droit d'exercer des activités professionnelles de **M. Stéphane John Allen (n° de permis 10254)**, exerçant la profession de technologue en imagerie médicale du domaine du radiodiagnostic dans la région administrative de l'Outaouais.

Le comité exécutif **A DÉCLARÉ** :

- a) Que, pour assurer la protection du public, il y a lieu de **LIMITER** la pratique de **M. Stéphane John Allen** dans le secteur de la tomographie par ordinateur en lui imposant de travailler sous supervision constante et directe d'un autre technologue en imagerie médicale du domaine du radiodiagnostic, et ce, jusqu'à l'atteinte des compétences évaluées lors de la visite de suivi du mois d'octobre 2025 ou, en cas d'échec, jusqu'à ce que le comité exécutif rende une nouvelle décision à l'endroit du membre.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 182.9 du *Code des professions*.

Montréal, le 4 août 2025

Me Jessica Deschamps-Maheu
Directrice des affaires juridiques et secrétaire adjointe